

## ACTUALITÉS

## Opcalia soutient la filière alimentaire dans une charte de coopération



A PROPOS...

Publié le : 03.03.2015 - Modifié le : 01.02.2018

**Le 26 février dernier, François Rebsamen, ministre du Travail et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture ont signé avec les partenaires sociaux une charte de coopération nationale de soutien et d'accompagnement à la filière alimentaire.**

**Sur les 5 millions d'euros alloués par l'Etat à la filière, 1,2 millions seront consacrés à la branche Transformation et conservation de la viande de volaille.**

Objectif de la charte signée par l'Etat et les fédérations agro-alimentaires (ANIA, Coop de France, CGAD, FNICGV, SNIV, FIA et CNADEV) et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO) : favoriser le développement de l'emploi dans les entreprises, contribuer à l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques et renforcer l'attractivité de la filière alimentaire.

Elle s'appuie sur 3 axes :

### **AXE 1 : SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET RENFORCER LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS**

Focus particulier sur l'accompagnement des savoirs de base et des savoirs fondamentaux, les transferts de savoir-faire, l'accompagnement des mobilités (favoriser et développer la mobilité interfilière et intersectorielle, développer l'harmonisation des CQP, la création de passerelles entre CQP et diplômes...).

### **AXE 2 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Focus particulier sur les actions contribuant à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

### **AXE 3 : DÉVELOPPER LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES AU NIVEAU TERRITORIAL**

Focus particulier sur les actions facilitant et renforçant les pratiques de gestion des ressources humaines et les initiatives permettant d'anticiper en croisant les mutations du territoire et celles des filières.

La DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle), la DGPAAT (Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires) gèreront un tiers de l'enveloppe consacrée à la branche (soit 400 000 €). 800 000 € seront destinés aux entreprises, Opcalia en assurera la mise en œuvre et le suivi des projets pour la branche.

A LIRE AUSSI : LA DÉPÊCHE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE